



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/2660 de la Commission du 28 novembre 2023, renouvelant l'approbation de la substance active glyphosate conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **GIBSON***

de la société FMC FRANCE

numéro de dossier n°2024-2851

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit GIBSON dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active glyphosate,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 15 décembre 2024**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	GIBSON ENVISION 450 SHINAI 450 EV
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FMC FRANCE 11 bis quai Perrache 69002 LYON France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	610 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine
Numéro d'intrant	2010415
Numéro d'AMM	2010415
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date d'échéance de l'AMM	15/12/2024
Date limite pour la vente et la distribution	15/06/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	15/06/2026

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-0788 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 04/12/2024

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)